

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

A duras, le 08 avril 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 mars 2021. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contrôler l'évolution de la fiscalité au regard des besoins financiers pour porter les services publics locaux ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une prévision de légère augmentation de la DGF 2021 ainsi qu'un maintien du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal*), la prévision des recettes fiscales est aussi calculée sans avoir d'éléments d'information précis au moment du vote.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

# I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

## **Communauté de Communes du Pays de Duras**

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

[comdecomduras@wanadoo.fr](mailto:comdecomduras@wanadoo.fr)

Site : [www.cc-paysdeduras.fr](http://www.cc-paysdeduras.fr)

**Date de création : 31/12/1993**

### ***Compétences exercées ou déléguées :***

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

### ***17 communes membres :***

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Escottes - Lévigac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardaillan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

### **Population :**

5 731 hab - Superficie : 226 km<sup>2</sup> - Densité : 25.00

### **Régime fiscal :**

Fiscalité additionnelle

### **Elus et responsables :**

#### **Présidente :**

Bernadette DREUX

#### **Vice Présidents :**

Bernard PATISSOU (SOUMENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

#### **Membres :**

AURIAC : Alexandre DA DALT

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCOTTES : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SOUMENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

## II. BUDGET PRINCIPAL

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre de la manière suivante, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2020 :

<b>Fonctionnement</b>	<b>BUDGET 2021</b>
Recettes de fonctionnement	<b>4 127 983</b>
Dont excédent de fonctionnement reporté	<b>498 888</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>4 127 983</b>

### Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	<b>1 840 270</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	<b>1 840 270</b>
Dont déficit d'investissement reporté	<b>177 610</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 968 253</b>
--------------	------------------

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. LES RECETTES

#### *a) Fiscalité et Dotations*

La Communauté de communes a délibéré pour instaurer à compter de l'exercice budgétaire 2021 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette décision fait suite à des contraintes budgétaires importantes sur le service de collecte des déchets, dont les coûts sont en augmentation très importante du fait de l'augmentation de la fiscalité sur les déchets (TGAP) et des coûts de traitement après collecte, payés par la collectivité.

Sa mise en place a nécessité une révision complète des taux de fiscalité sur les autres taxes, à l'exception de la taxe d'habitation, supprimée de la fiscalité locale et compensée par l'Etat depuis 2019.

Situation comparative de la fiscalité collectée :

Pour rappel : montant des recettes fiscales réelles 2020

	<b>Bases réelles 2020</b>	<b>TAUX 2020</b>	<b>Produit 2020</b>
TAXE HABITATION (figée)	7 409 775	11,84	877 317
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	5 259 124	11,17	589 064
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	897 790	42,78	384 075
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	615 572	15,63	98 212
		<b>TOTAL</b>	<b>1 948 668</b>

Taux de fiscalité et montant prévisionnel des recettes fiscales 2021 :

	Bases prévisionnelles 2021	Proposition de TAUX 2021	Produit prévisionnel 2021
TAXE HABITATION (compensation de l'Etat)			890 115
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	5 306 000	8,62	457 377
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	899 200	33,01	296 826
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	610 420	12,06	73 617
		TOTAL	1 717 935
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	4 644 868	8,22	381 808
TEOM Zone 2 (porte à porte)	1 066 364	9,72	103 651
		TOTAL	485 459
		TOTAL	2 203 394

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncières et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
DGF	<b>395 796</b>	<b>369 074</b>	<b>305 395</b>	<b>240 704</b>	<b>195 109</b>	<b>180 023</b>	<b>194 424</b>	<b>208 848</b>	<b>218 000</b>
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	- 7,73%	+ 7,99%	+ 7,42%	

### *b) Autres recettes de fonctionnement*

- La prévision concernant le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est stable - Montant prévisionnel de 88 500 €.

- La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Lévigac de Guyenne par les professionnels médicaux. Les recettes sont en légères augmentations en raison de la fréquentation en hausse des cabinets de consultations externes et en raison du nouveau cabinet dentaire de la Maison de santé de Lévigac de Guyenne.

Montant prévisionnel des loyers de 52 000 € et des charges de 18 000 €

- La Communauté de communes perçoit également des aides particulières de l'Etat liées aux services rendus par la Maison France Service (montant prévisionnel de 30 000 €), mais aussi un soutien financier de la CAF et de la MSA pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles (montant prévisionnel de 42 000 €).

- Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés (montant prévisionnel de 65 000 €).

La Communauté de communes perçoit le produit issu de la taxe de séjour auprès des hébergeurs touristiques du territoire (montant prévisionnel de 33 000 €).

## 2. LES DEPENSES (par chapitres)

### a) Charges à caractère général (011)

La prévision des charges à caractère général s'établit à **950 650 €** contre 887 905 € au budget primitif 2020, ce qui représente une augmentation de 7,70 %.

La Communauté de communes maintient ses objectifs de contenir ses dépenses de fonctionnement à caractère général. Toutefois, elle doit faire face à des programmes de dépenses variables d'une année à l'autre et à des augmentations de coûts sur certaines charges.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses à ce chapitre s'explique notamment de la manière suivante :

- Une augmentation des dépenses prévisionnelles pour l'achat de matériaux de voirie en raison d'un programme de travaux important (+ 30 000 €) ;
- Une augmentation du coût des contrats de prestation pour les collectes de déchets (+ 10 000 €) ;
- Une augmentation des frais d'entretien de matériels et des frais généraux ;
- Une légère augmentation des participations et des frais divers de gestion ;

Les autres postes sont stables ou en légère augmentation en prévision :

- Les charges d'électricité, d'eau, de fournitures etc...
- Les frais d'affranchissement, d'impression
- Les autres frais divers
- etc....

### b) Charges de personnel (012)

La prévision des charges de personnel s'établit à **1 154 240 €**, contre 1 046 775 € en 2020 soit une augmentation de 10,27 % comparée à 2020.

Cette augmentation importante s'explique par plusieurs raisons :

- le recrutement prévisionnel d'un agent à temps plein pour la gestion et la prévention des déchets à la place d'un agent à  $\frac{1}{4}$  de temps de travail.
- le recrutement de deux agents saisonniers pour les services techniques de la Communauté.
- le recrutement d'un agent en contrat en tant que Chef de projet du programme « Petites villes de demain » auquel la Communauté a été éligible. (Le poste est financé à 75% par l'Etat).
- l'évolution naturelle de la carrière des agents et les décisions pour faire évoluer le régime indemnitaire ;

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté de communes du Pays de Duras emploie 6 agents de la filière administrative, 23 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation.

Au cours de l'année, les recrutements indiqués ci-dessus vont venir augmenter la masse salariale. Aucun départ à la retraite n'est prévu.

La Communauté de communes prévoit donc une augmentation des effectifs.

### c) Charges de gestion courante (65)

La prévision des charges de gestion courante s'établit à **830 650 €** contre 747 995 € au budget primitif 2020, ce qui représente une augmentation de 11,05 %.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en majorité en augmentation :

- Le versement au syndicat départemental des déchets VALORIZON augmente de manière importante en raison de l'augmentation de la TGAP et du coût de traitement des déchets - montant prévisionnel de 265 000€.

- Suite à l'adhésion de la Communauté de communes au SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne, une cotisation annuelle est versée - montant prévisionnel de 8 000 €.
  - Versement au Syndicat numérique - montant prévisionnel de 1 000 €,
  - Versement au SDIS 47 - montant prévisionnel de 190 650 €.
- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :
- Office des sports - montant prévisionnel de 4 000€
- La Communauté de communes prévoit en 2021 de verser pour la première fois des aides directes aux clubs de sport du territoire - montant prévisionnel 16 460 €.
- Office Culturel - montant prévisionnel de 39 990 €.
  - Office de Tourisme - 62 040,00 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2020, soit 11 355 €).
- La Communauté de communes prévoit de verser directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :
- Les marchés de producteurs de l'été -montant prévisionnel de 7 440 € .
  - Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle - montant prévisionnel de 7 440 €.
  - L'association de jumelage de Saint Truiden - montant prévisionnel de 930 €
  - L'organisation des Médiévales - montant prévisionnel de 8 675 €
- La Communauté de communes délègue la gestion du Centre de loisirs intercommunal et du nouvel espace jeunesse créé en 2020 à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) - montant prévisionnel de 125 000 € (dont 25 000 € pour l'espace jeunesse).
- La participation prévisionnelle au Pays Val de Garonne Guyenne est de 6 000 €.
- La participation prévisionnelle à l'Amicale des sapeurs pompiers de Duras est de 13 020 €.
- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les 5 Vice présidents de la Communauté de communes, sont stables à hauteur de 66 995 € prévisionnels.

#### ***d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)***

- La prévision des charges financières s'établit à **28 500 €** contre 24 235 € au budget primitif 2020, ce qui représente une augmentation de 17,6%.

La Communauté de communes prévoit le remboursement des intérêts des emprunts en cours et des nouveaux emprunts pour la réalisation de ses projets d'investissement.

- La prévision des charges exceptionnelles s'établit à **50 780 €** contre 35 280 € au budget primitif 2020, ce qui représente une augmentation de 43,93 %.

La Communauté de communes maintien son niveau d'aide aux associations du territoire. Elle finance aussi cette année deux sorties culturelles du « Bus des Curiosités ».

Les soutiens au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents se poursuivent.

Le programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat augmente du fait d'un nombre croissant de dossiers traités - montant prévisionnel de 8 000 €.

La Communauté de communes a intégré un programme OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) ce qui signifie qu'elle va apporter un soutien financier à certaines entreprises et PME du territoire qui réalisent des travaux ou des investissements pour améliorer le cadre de leurs activités - montant prévisionnel de 18 000 €.

- La Communauté de communes a souhaité voter un plan d'aide aux entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire, en ciblant les restaurants, bars, hôtels et établissements de nuit fermés pendant plus de 4 mois - montant prévisionnel de 12 000 €.

### e) Atténuations et Reversements de produits (014)

La prévision des reversements de produits s'établit à **321 845 €** contre 314 845 € au budget primitif 2020, ce qui représente une augmentation de 2,22 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux Communes est stabilisé en 2021 - montant prévisionnel de 73 000 €.

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable - montant prévisionnel de 196 000 €.

Le reversement de la fiscalité GEMAPI perçue sur l'année vers les Syndicats de gestion des rivières - montant prévisionnel de 33 345 €.

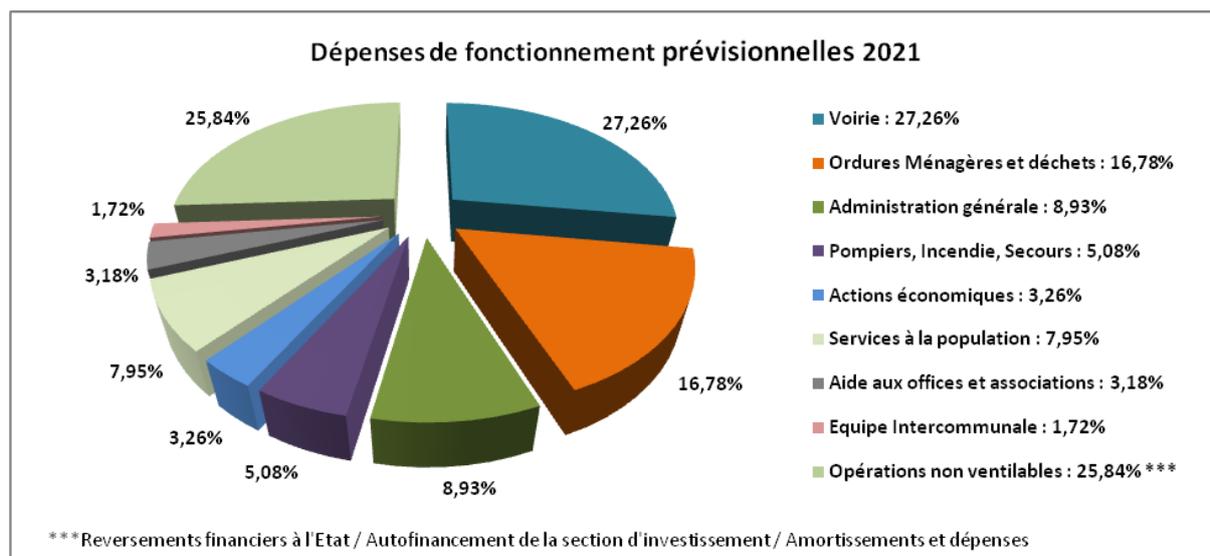
Le reversement de FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est prévu en conséquence des décisions fiscales prises par les services de l'Etat - montant prévisionnel de 14 000€.

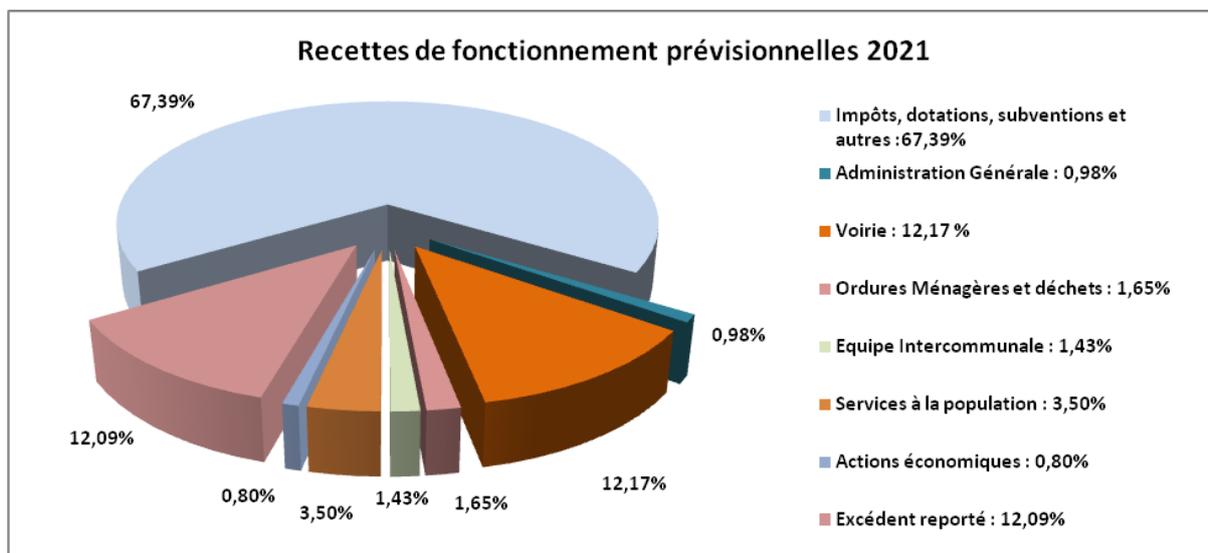
### f) Financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- des dotations aux amortissements pour 290 000 € ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 445 000 €.

## Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique





## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2020 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	0 €	49 400 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2020 et reportés au budget 2021.

### 2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses prévisionnelles d'investissement s'établit à **1 840 270 €** contre 2 146 647 € au budget primitif 2020, ce qui représente une diminution de -14,27 %.

Ces dépenses, en plus des RAR, intègrent notamment :

- Le coût des travaux de voirie effectués en régie par le service technique de la Communauté de communes. Le programme d'entretien de l'année est en augmentation importante, la Communauté prévoit un coût de travaux également en augmentation - montant prévisionnel de 430 000 €.  
Par ailleurs, elle continue de réaliser des travaux exceptionnels pour le compte des communes.

- Les acquisitions prévisionnelles de matériels, de mobiliers et d'équipements. Elles sont à un niveau encore important cette année. Il est prévu le renouvellement de gros matériel (tracteur épaveuse d'occasion, tracto pelle, un camion poly-benne, un fourgon...) et des équipements techniques divers - montant prévisionnel de 338 000 €.

- Un programme de travaux importants d'aménagements et de mise en conformité du site principal de la Communauté de communes est prévu au budget, notamment pour créer des vestiaires aux normes pour les agents, agrandir les espaces techniques et aménager les espaces de bureaux et la salles de réunion - montant prévisionnel de 416 000 €.

- La Communauté de communes a décidé l'acquisition d'un local de stockage à Duras - montant prévisionnel de 32 000 €.

- Des dépenses liées aux versements de subventions d'équipements aux communes pour réaliser ou réviser leurs documents d'urbanisme, pour des travaux sur des logements communaux ou du patrimoine. Exceptionnellement, la Communauté a prévu d'aider la commune de Duras pour la réalisation des travaux de sa salle des sports - montant prévisionnel de 50 000 €.

- La 3<sup>ème</sup> tranche de la subvention d'investissement est également versée au Syndicat numérique 47 pour le déploiement de la fibre optique - montant prévisionnel de 12 000 €.

- La Communauté de communes prévoit de lancer plusieurs études au cours de l'année 2021 :

- Une étude pour la faisabilité d'une recyclerie et d'un modèle de réemploi sur le territoire.

- Une étude pour la faisabilité d'un projet d'espace culturel partagé autour de l'auteur Marguerite Duras.

- Une étude pré opérationnelle pour la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), menée dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Le Budget prévisionnel des études à réaliser est de 106 000 €, en grande partie subventionné.

- L'acquisition des divers matériels, équipements et outillages techniques, ainsi que du matériel de bureau et informatique - - montant prévisionnel de 9 500 €.

- Le remboursement en capital des emprunts - montant prévisionnel de 112 000 €.

### 3. LES RECETTES

En 2021, la section d'investissement sera principalement financée de la manière suivante :

- Par le virement de la section de fonctionnement ;

- L'amortissement

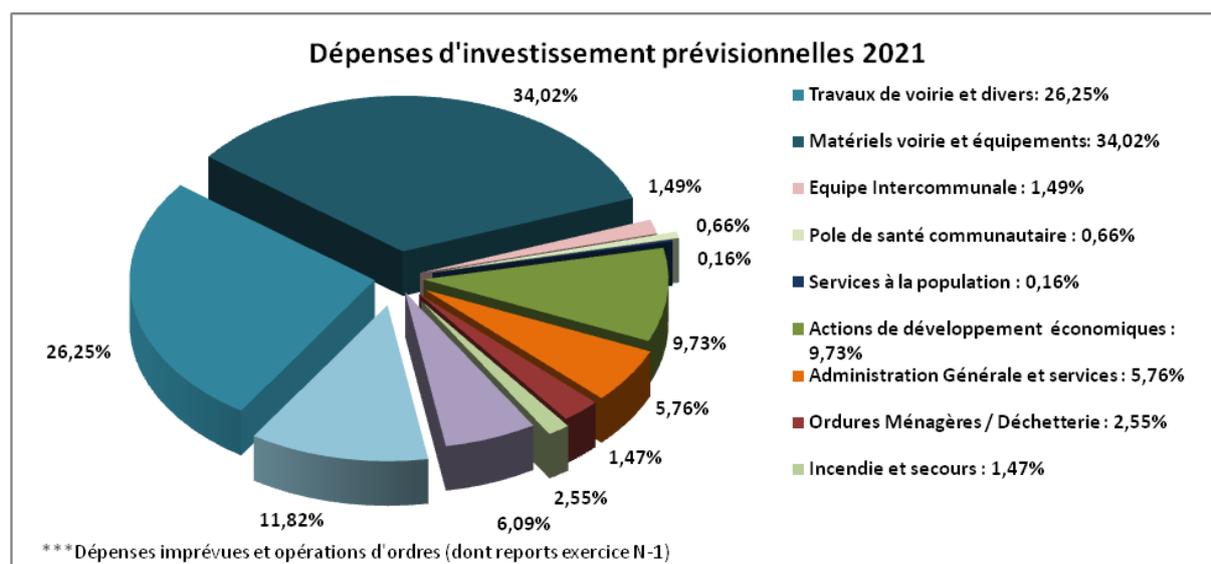
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

- Les subventions

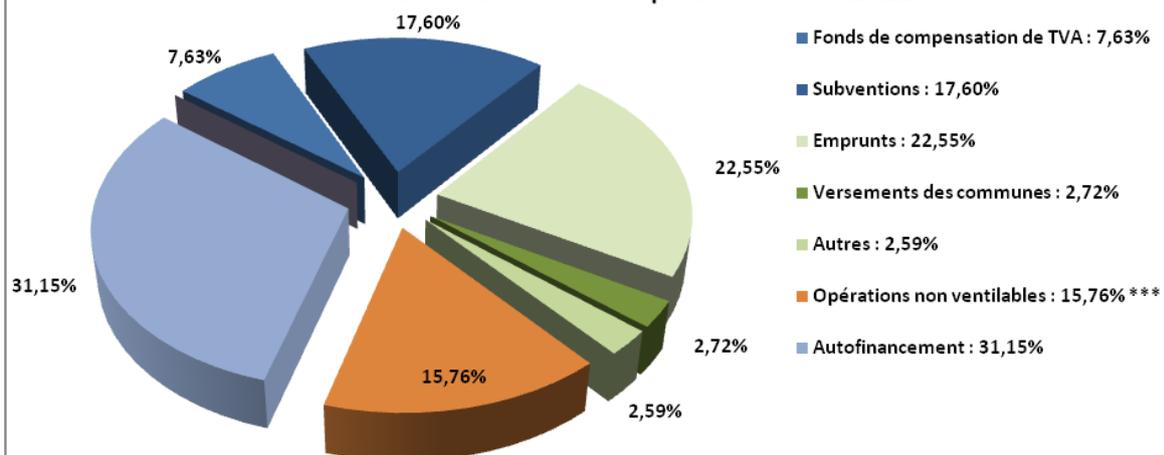
- les cessions d'immobilisations

- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement

### Présentation de la section d'investissement sous forme graphique



### Recettes d'investissement prévisionnelles 2021



\*\*\* Amortissements et opérations d'ordres (dont reports exercice N-1)

### III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux »
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres

#### A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre, en plus de la gestion du bâtiment loué à la SAUR, l'opération d'aménagement de la zone artisanale de Banarge débutée en 2016 par la commune de Duras depuis par la Communauté de communes suite au transfert de la compétence.

##### 1. Section d'exploitation

La section d'exploitation est en suréquilibre en raison de l'intégration de l'opération de la zone artisanale:

- Les dépenses prévisionnelles atteignent **165 405 €**.

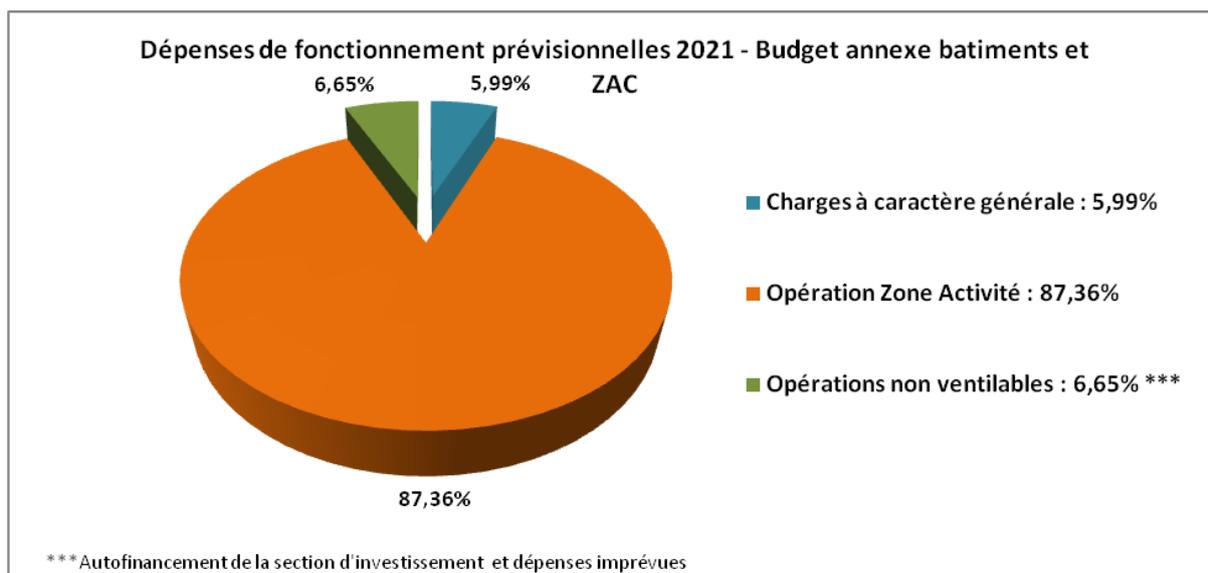
Elles intègrent les dépenses d'entretien des bâtiments ainsi que la fin des travaux d'aménagement de la zone artisanale, et les opérations de stock en conséquence de la cession des lots.

- Les recettes prévisionnelles représentent **236 907 €**

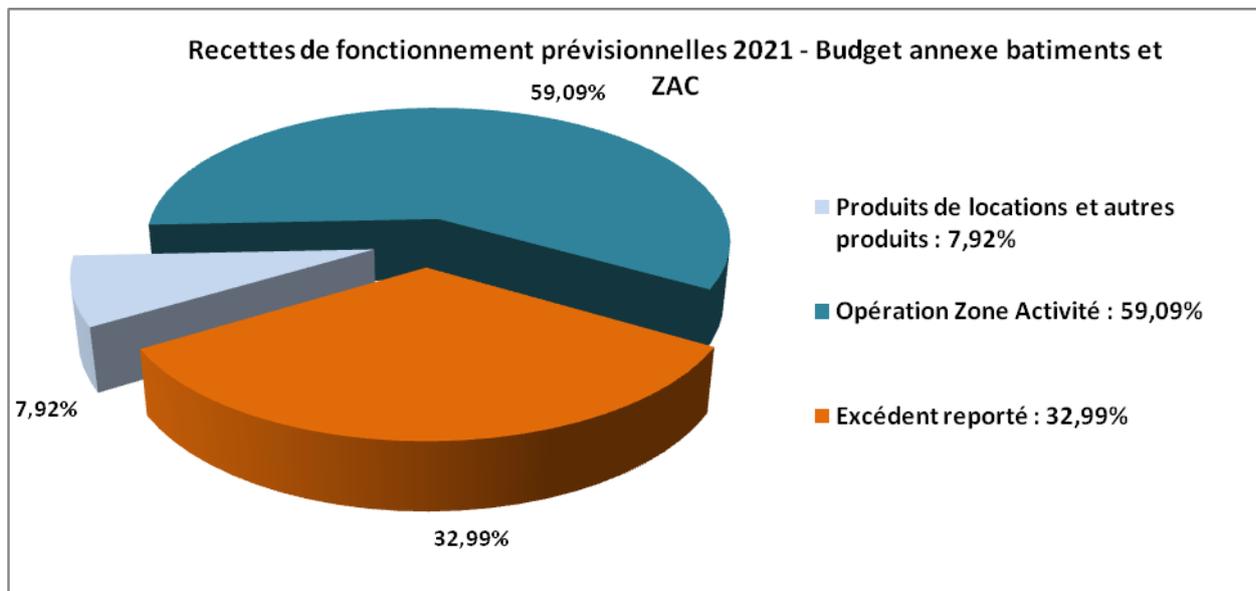
Ces dernières intègrent l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 78 154 €, les loyers des bâtiments ainsi que les cessions prévisionnelles de lots.

Un virement à la section d'investissement est prévu d'un montant de 9 000 €.

#### Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique



Charge à caractère générale



## 2. Section d'investissement

La section d'investissement est en suréquilibre également.

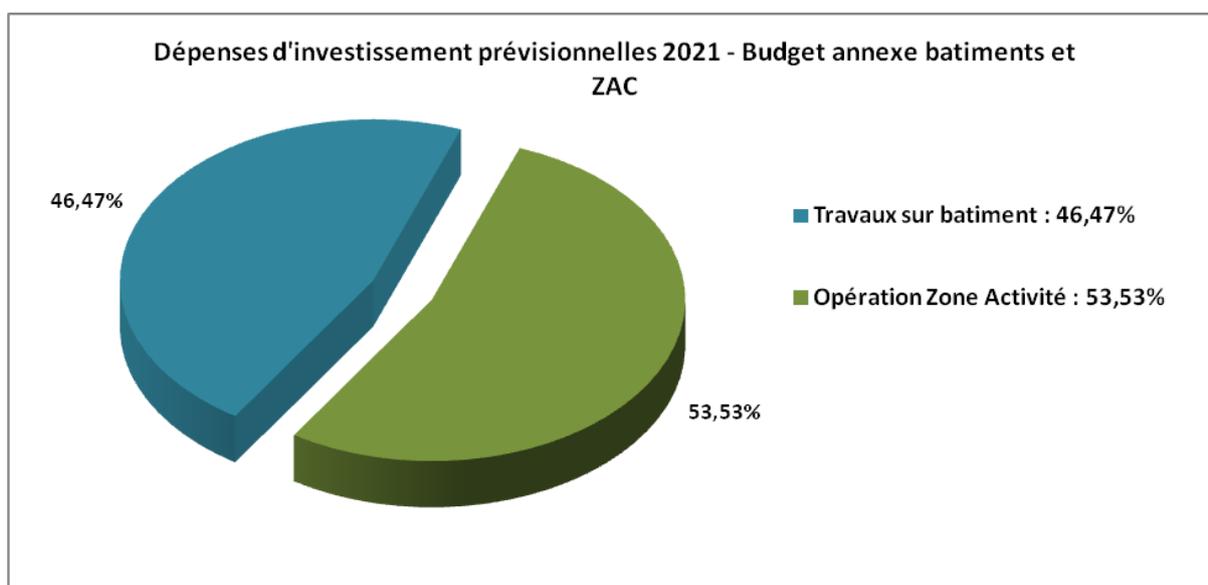
- Les dépenses prévisionnelles représentent **53 800 €**.

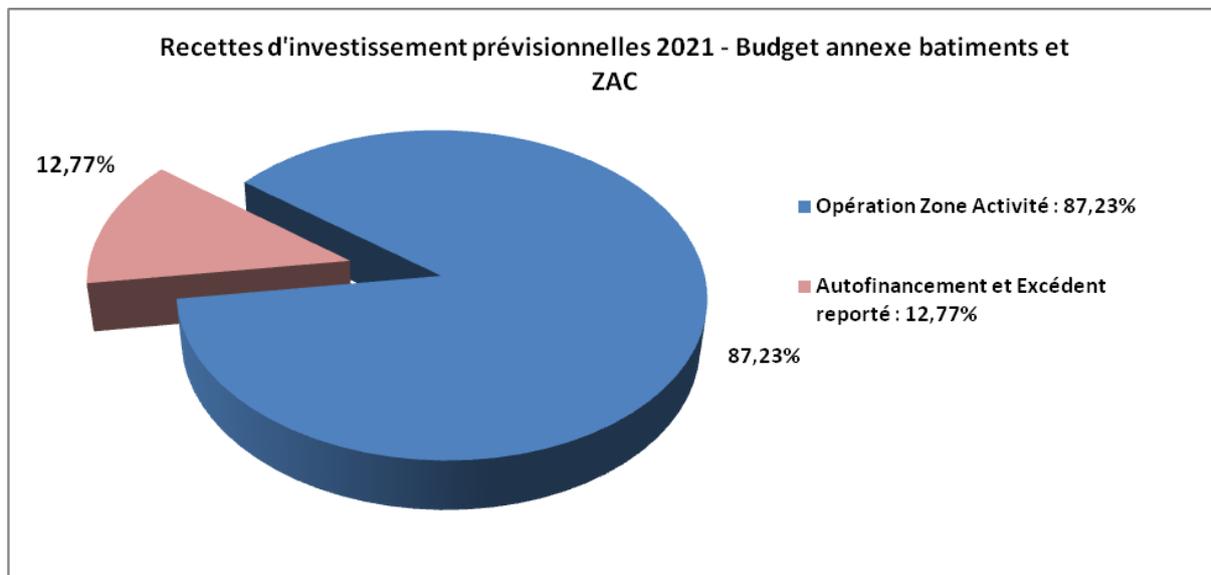
Elles sont constituées par des prévisions de dépenses sur bâtiment et par les écritures d'équilibres de l'opération de la zone artisanale.

- Les recettes prévisionnelles représentent **137 574 €**.

Elles sont constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du virement de la section de fonctionnement ainsi que des cessions prévisionnelles des lots.

### Présentation de la section d'investissement sous forme graphique



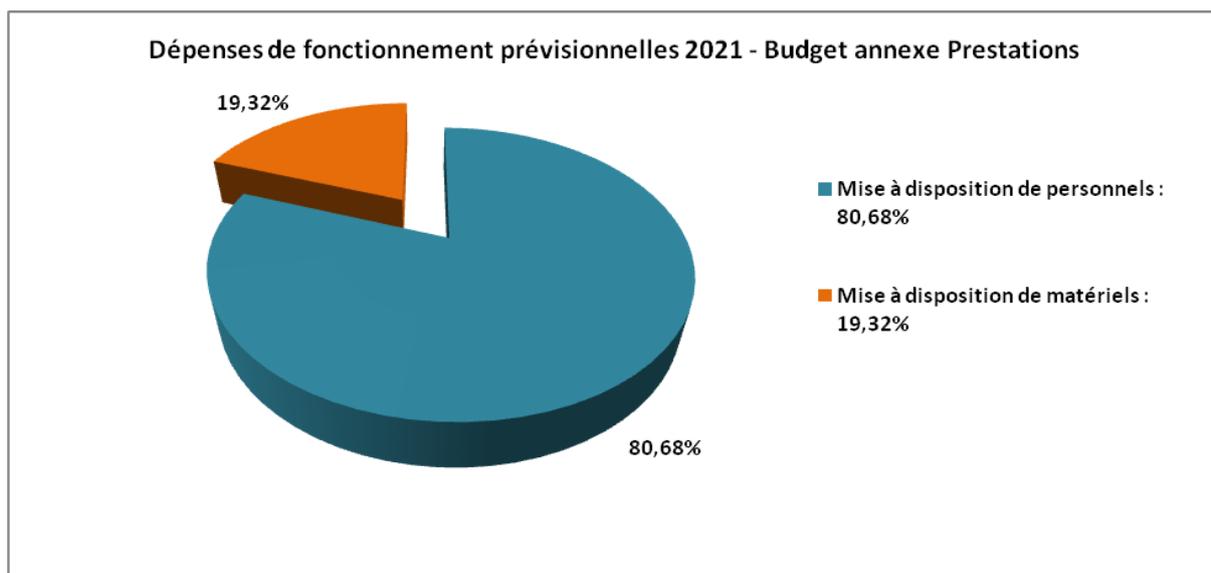


## B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales, ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

La section de fonctionnement est à l'équilibre à hauteur de **71 885 €**.

- Les dépenses intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.
- Les recettes intègrent une prévision des prestations facturées aux communes en 2021 ainsi que l'excédent reporté minime.



### Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2021 - Budget annexe Prestations

